

# SHIPPAGAN

## RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

**DATE :** Le 3 février 2025

**HEURE :** 19 h

**PRÉSENTS :** Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (maire suppléant), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Nathalie Robichaud (conseillère), Marie-Lou Noël (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Elise Roussel (directrice générale et greffière) et Marilène David (greffière adjointe).

**ABSENTE :** Eda Roussel (conseillère)

**PUBLIC :** 8 personnes

### **1. Ouverture de la réunion**

La séance est ouverte à 19 h.

### **2. Divulgence de conflit d'intérêts**

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4. Adoption des procès-verbaux:**

#### **4.1 Réunion ordinaire du 2 décembre 2024**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 décembre 2024 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.2 Réunion extraordinaire du 12 décembre 2024**

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 12 décembre 2024 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **5. Suivi des procès-verbaux**

La greffière mentionne que tous les suivis ont été effectués.

### **6. Correspondance**

#### **6.1. Rapports des permis par la Commission des services régionaux Péninsule acadienne – Décembre 2024**

La greffière fait état des permis émis pour le mois de décembre 2024.

SHIPPAGAN  
SHIPPAGAN  
MAIRE suppléant  
GREFFIÈRE  
EAU-BRUNS

## **6.2. Autre**

Monsieur le Maire a reçu une correspondance de Monsieur Jean-René Noël, président du Conseil d'administration du Festival international de musique de baroque de Lamèque, pour le féliciter de sa nomination à titre de récipiendaire de l'Ordre du Nouveau-Brunswick.

Le conseil de la municipalité de Shippagan a reçu une lettre de remerciements pour le support fait à leur organisme de la part de Lion Freddy O'Neil, président du Club des lions de Shippagan.

Monsieur le Maire a reçu une correspondance de Joël Dazas, maire de la Ville de Loudun en France, pour souhaiter une bonne année 2025 au conseil et aux habitants de la municipalité.

Monsieur le Maire a reçu une correspondance de Bertrand Cahuet qui nous fait part d'un courriel de la part du Maire de Nice, Monsieur Christian Estrosi, concernant la troisième conférence des Nations-Unies sur les océans qui se déroulera en France en juin prochain.

Monsieur le Maire et le conseil ont reçu plusieurs réponses à leurs correspondances de remerciements à la suite de leurs récentes nominations à titre de ministre, soit de : l'honorable Robert K. McKee, l'honorable Luke Randall, l'honorable Alyson Townsend, l'honorable René Legacy, l'honorable Isabelle Thériault, l'honorable Dr John Dornan, l'honorable Gilles LePage, l'honorable Claire Johnson et l'honorable John Heron.

Monsieur le Maire a reçu une correspondance de Mathilde Thériault, promotrice de la santé (Zone 6) de la Santé publique du Réseau de santé Vitalité, afin de nous informer que la proposition au projet Adaptation aux chaleurs extrêmes dans le nord-est du Nouveau-Brunswick : évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation de la santé dans une perspective urbaine et rurale du Restigouche, de Chaleur et de la Péninsule acadienne à laquelle nous avons démontré notre appui à l'automne dernier a été retenue.

Le chef pompier Yanic Chiasson nous a transmis un récent courriel du pompier Jolin Mazerolle, dans lequel il annonce sa démission en tant que pompier de la municipalité de Shippagan.

## **7. Parole aux élus**

Les élus prennent la parole pour parler de leurs dossiers respectifs.

## **8. Affaires nouvelles**

### **8.1 Lecture intégrale de l'arrêté 78-2024-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan**

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Amélie Ferron- Roussel que l'arrêté n°78-2024-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.2 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 78-2024-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan**

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Laurent Robichaud que l'arrêté n°78-2024-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.3 Première lecture par son titre de l'arrêté n 44-2025 concernant le service d'incendie de la municipalité de Shippagan**

Il est proposé par conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté n 44-2025 concernant le service d'incendie de la municipalité de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.4 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté n 44-2025 concernant le service d'incendie de la municipalité de Shippagan**

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Laurent Robichaud que l'arrêté n 44-2025 concernant le service d'incendie de la municipalité de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.5 Première lecture par son titre de l'arrêté n 47-2025 concernant la planification des mesures d'urgence de la municipalité de Shippagan**

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Armand Caron que l'arrêté n 47-2025 concernant la planification des mesures d'urgence de la municipalité de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.6 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté n 47-2025 concernant la planification des mesures d'urgence de la municipalité de Shippagan**

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Armand Caron que l'arrêté n 47-2025 concernant la planification des mesures d'urgence de la municipalité de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 8.7 Demandes de dons

La municipalité a reçu plusieurs demandes de dons, il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud d'octroyer les montants suivants :

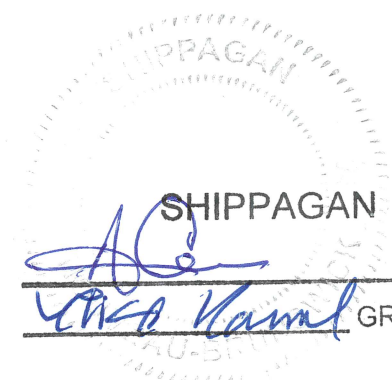
- **Comité de gestion Environnementale de la Rivière Pokemouche**, pour contribuer au développement de leur organisation – 1 700 \$;
- **Ekko Acadie**, pour contribuer à leur cohorte 2024-2025 qui cible le développement entrepreneurial des entreprises locaux – 2 500 \$;
- **École Marie-Esther**, pour contribuer à la vie étudiante de l'école secondaire de Shippagan – 1 000 \$;
- **Opération Nez Rouge**, pour contribuer à leur service de raccompagnement – 300 \$;
- **Centre d'activité l'Envol**, pour les soutenir dans l'organisation des cuisines collectives – 500 \$;
- **Carnaval des Neiges**, pour contribuer à leur 16<sup>e</sup> édition du Carnaval qui aura lieu du 21 au 23 février prochain – 500 \$;
- **Cercle des femmes acadiennes et francophones de Shippagan**, pour contribuer au Fonds d'aide pour enfants malades de Shippagan – 300 \$;
- **Conseil Récréatif d'Inkerman**, pour contribuer aux différents frais associés au fonctionnement du Centre – 5 000 \$;
- **La Fondation Sœur Cécile Renault**, pour contribuer à la campagne de financement pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale et familiale – 300 \$;
- **Festival voir Miscou et mourir**, pour contribuer à leur 16<sup>e</sup> édition – 300 \$;
- **Club de Patinage artistique de Shippagan**, pour soutenir financièrement les coûts liés à l'achat d'équipement ainsi que la location de glace – 300 \$;
- **Club Phénomène**, pour contribuer au frais de location du Centre des congrès de la Péninsule acadienne dans le cadre du 34<sup>e</sup> banquet entrepreneurial qui aura lieu le 20 mars prochain – 300 \$;
- **Regroupement des jardiniers écologiques de la Péninsule acadienne**, pour contribuer aux frais de location du Centre des congrès de la Péninsule acadienne dans le cadre de leur 3<sup>e</sup> édition du Salon des jardiniers le 29 mars prochain – 300 \$;
- **Journée Wow ça me fait du bien**, pour contribuer aux frais de location du Centre des congrès de la Péninsule acadienne dans le cadre de l'événement de la Journée Wow ça me fait du bien qui aura lieu le 15 février prochain – 300 \$;
- **Demande de parrainage annuelle – paniers Pensez frais Péninsule acadienne**, pour parrainer 3 paniers mensuellement pour l'année 2025 qui seront remis à des familles démunies de Shippagan – 450 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 8.8 Adoption de la mise à jour de la politique en matière d'octroi de dons, de commandites et de partenariat aux organismes

Cette politique vise à définir la procédure en matière d'octroi de dons, de commandites et de partenariat aux organismes. Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Armand Caron que la mise à jour de la « Politique en matière d'octroi de dons, de commandites et de partenariat aux organismes », portant le numéro 1205, soit adoptée telle que proposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



MAIRE  
Suppléant  
GREFFIÈRE

### 8.9 Engagements financiers 2025

Conformément aux résolutions adoptées par le passé, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel d'octroyer les montants suivants :

- **Campagne Évolution de l'Université de Moncton campus de Shippagan**, conformément à la résolution prise le 5 décembre 2016 dans laquelle une contribution financière a été accordée à la Campagne Évolution de l'Université de Moncton, campus de Shippagan pour une durée de 10 ans débutant en 2017. Cette contribution servira, entre autres, aux activités étudiantes, à la création d'une galerie d'histoire de l'Acadie maritime à l'UMCS, à l'intégration des étudiants internationaux et au fonds de bourse de la municipalité de Shippagan – 20 000 \$;
- **Centre plein air les arpents de neige**, conformément à la résolution prise de 2 mai 2022 afin d'aider l'organisme à défrayer les coûts de déneigement du centre d'une durée de 5 ans – 2 500 \$;
- **Société historique Nicolas-Denys**, conformément à la résolution prise le 2 mai 2022 dans laquelle la municipalité s'est engagée à devenir membre « bienfaiteur » de la Société Historique Nicolas-Denys – 1 000 \$;
- **Coopérative carrefour santé communautaire Inkerman** – 8 047 \$;
- **L'équipe d'hockey senior les Corsaires**, conformément à la résolution du 3 septembre 2024 dans laquelle la municipalité s'est engagée à appuyer financièrement l'équipe de hockey – 2 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 8.10 Changement aux nominations des agents chargés de l'exécution des arrêtés

Proposé par la conseillère Marie-Lou Noël.

Appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud.

ATTENDU QUE conformément à l'article 72 de la *Loi sur la gouvernance locale*, LN-B 2017, c 18, le conseil peut nommer des agents chargés de l'exécution des arrêtés pour le gouvernement local et déterminer leurs mandats.

IL EST RÉSOLU qu'en plus des personnes nommées lors de la réunion extraordinaire du 26 juillet 2023, que la personne suivante soit nommée individuellement comme agente chargée de l'exécution des arrêtés pour le gouvernement local :

- a) Sylvie ROBICHAUD.

IL EST RÉSOLU que la personne suivante ne soit plus nommée comme agent chargé de l'exécution des arrêtés pour le gouvernement local :

- a) Maxime DOWNING.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'agent chargé de l'exécution des arrêtés (agent) est employé pour la préservation et le maintien de la paix publique.

ET QUE les fonctions, pouvoirs, autorités et immunités de l'agent sont les suivants :

- a) L'agent a les pouvoirs définis à l'article 14(3) de la *Loi sur la police*, LN-B 1977, c P-9.2.
- b) L'agent a le devoir de faire respecter tous les règlements du Gouvernement local.
- c) L'agent a l'autorité légale d'enquêter sur les contraventions, d'effectuer des inspections, de pénétrer sur des biens-fonds, des bâtiments et autre structure, d'émettre des billets, de déposer des informations, de signifier des documents, d'émettre des demandes, des ordres et d'effectuer toutes les autres tâches et fonctions, conformément à toutes les articles et règlements applicables de la *Loi sur la gouvernance locale*, LN-B 2017, c 18.
- d) L'agent est autorisé à exercer sa discrétion dans le cadre de ses fonctions.
- e) L'agent est un fonctionnaire chargé de l'exécution de la loi et est protégé en vertu de la *Loi sur la protection des personnes chargées de l'exécution de la loi*, LRN-B 2011, c 210.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la nomination susmentionnée se poursuit tant que l'agent est employé ou retenu par le gouvernement local.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.11 Nomination du directeur de l'organisation municipale des mesures d'urgence**

ATTENDU QUE la municipalité de Shippagan doit assurer la sécurité de ses citoyens en cas de sinistre ou d'urgence;

ATTENDU QUE la *Loi sur les mesures d'urgence* prévoit que chaque municipalité doit désigner un directeur de l'organisation municipale des mesures d'urgence pour la planification et la coordination des situations d'urgence;

ATTENDU QUE monsieur Yanic Chiasson possède les compétences et l'expérience nécessaires pour assumer ce rôle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Laurent Robichaud que M. Yanic Chiasson soit nommé directeur de l'organisation municipale des mesures d'urgence pour la municipalité de Shippagan.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.12 Adoption d'un nouveau poste dans l'organigramme**

Considérant que M<sup>me</sup> Sylvie Goupil McGraw a accepté le poste de directrice générale adjointe de la municipalité tout en continuant à assumer les responsabilités de trésorière;

Considérant qu'il sera nécessaire de déléguer certaines responsabilités reliées au poste de trésorière pour le bon fonctionnement interne;

Il est donc proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Armand Caron que le conseil municipal autorise la création d'un nouveau poste de comptable afin d'appuyer la trésorière dans l'exercice de ses fonctions et conséquemment adopte la mise à jour de l'organigramme municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.13 Nomination d'une mairesse suppléante ou d'un maire suppléant**

Le maire suppléant Armand Caron ayant terminé son mandat de deux ans, le conseil doit nommer une mairesse suppléante ou un maire suppléant. Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que le conseiller Armand Caron soit renommé à titre de maire suppléant pour le reste de son mandat.

**Le conseiller Armand Caron déclare son abstention.**

**ADOPTÉE**

## **9. Mot du maire**

Le maire fait la lecture de son rapport.

## **10. Levée de l'assemblée**

La réunion est levée à 20h33.

## **11. Parole au public**

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 20h52.